Tournoi de Danse 4 Temps de Paris 2019 Charte des juges



1- Contexte

La présente charte explicite le comportement adopté par et attendu de la part des juges de l'édition 2019 du Tournoi de Danse 4 Temps (TD4T) de Paris, ci-après dénommée « l'Événement ».

L'Événement a pour objectif de :

- Contribuer au rayonnement de la Danse 4 Temps, historiquement appelée « rock 4 temps »;
- Proposer une rencontre sportive entre pratiquants de la Danse 4 Temps ;
- Promouvoir les valeurs de respect et d'écoute entre cavaliers et cavalières ;
- Constituer une fête de la danse, quel que soit le niveau de pratique des danseurs.

2- **Encadrements**

Les juges déclarent agir au nom et pour le compte de l'Événement de manière bénévole et sans aucun bénéfice financier. Ils s'engagent à connaître et à respecter le règlement de l'Événement. Conformément audit règlement, ils tiennent chacun un rôle d'Évaluateur ou de Scrutateur.

S'ils souhaitent communiquer d'eux-mêmes leur position personnelle ou commune en amont de l'Événement au sujet de ce même Événement, alors les juges s'engagent à le faire avec respect, bienveillance et courtoisie à l'égard des organisateurs, des compétiteurs et du public.

Les Évaluateurs déclarent connaître et maîtriser l'évaluation des caractéristiques des rôles de cavalière et de cavalier au sein d'un couple de pratiquants de Danse 4 Temps. Ils s'engagent à appliquer en toute sincérité les critères de notation proposés dans le règlement de l'Événement, et ce sans partialité ou préférence personnelle.

Les juges s'engagent à conserver confidentiels les résultats et les notes globales avant leur divulgation, le détail des notations et les délibérations du collège des juges.

Les juges forment un collège uni et indivisible dans le cadre de l'Événement. En ce sens ils déclarent faire preuve d'une solidarité totale envers leurs confrères dudit collège, et n'ont pas à communiquer ou à justifier à toute personne extérieure audit collège leurs avis (à savoir impressions, actions, opinions, conseils, humeurs, exigences, souhaits ou regrets) lors du déroulement de l'événement. S'ils souhaitent communiquer leurs avis après le déroulement de cet Événement, alors ils s'engagent à le faire sans remettre en question les résultats des épreuves et à préciser qu'il ne s'agit que de leurs avis personnels, à la condition que ces derniers ne portent pas atteinte à l'image d'au moins un des juges. Si les juges expriment leurs avis sur les performances d'un compétiteur, alors ils ne peuvent le faire qu'auprès du compétiteur concerné et à lui seul, sauf autorisation expresse de divulgation de sa part.

Les juges sont souverains dans leur travail de jugement de l'Événement.

3- <u>Liste des juges</u>

La liste des Évaluateurs est la suivante, organisée par ordre alphabétique de noms :

- Mary-Lou MSIKA;
- Marie-Morgane PAUMARD;
- Gabija PURLYTE;
- Logan ROBERT.

Le Scrutateur est Philippe LAM.

Les juges déclarent prendre connaissance et accepter ladite charte, au nom et pour le compte de l'Événement :

Philippe LAM	Ly
Mary-Lou MSIKA	
Marie-Morgane PAUMARD	
Gabija PURLYTE	L
Logan ROBERT	Rei

Fait à Paris, le 28/02/2019